



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Participation aux frais d'aménagement du Poste de Police de la Grande Garenne**

DE20160321_8	Conseil municipal du 21 mars 2016
Rapporteur : Joël GUITTON	Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016 Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

**Membres présents :**

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

**Etaient absents :**

Mme RICCI, Mme COUTANT

**Ont donné procuration :**

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

**Secrétaire de séance** : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice)  
Général(e)  
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR  
Directeur Général Adjoint

## DOSSIERS PRIORITAIRES

### Participation aux frais d'aménagement du Poste de Police de la Grande Garenne

Solidarité  
id : 1303

Conseil municipal  
21 mars 2016

8

Rapporteur : Joël GUITTON

L'Etat prévoit en 2016 le déplacement du poste de police de la Grande Garenne, situé actuellement 4 place Henri Farman, vers le centre commercial de la Grande Garenne, rue Pierre Aumaitre.

La ville accepte de financer une part des travaux indispensables à l'aménagement du nouveau local à hauteur de 40 000 €.

L'Etat, preneur des locaux, ne pouvant recevoir à ce titre de subvention directe de la commune, demande que ce financement soit assuré par le versement direct de la participation de la Ville au propriétaire, la société SODES. Il s'agit pour la collectivité de prendre en charge une partie des travaux sous forme de subvention d'investissement.

Compte-tenu des modalités de cette demande, de l'utilité publique manifeste de l'opération, et vu le bail établi par le service des Domaines de l'Etat (annexé à la présente délibération), la Ville accepte de verser directement son financement sous forme de subvention d'investissement à la société SODES dans les conditions prévues au bail :

- 10 000 € à la signature du bail
- le solde de 30 000 € à l'installation du commissariat sur présentation d'une facture de la société SODES établissant le montant total à la charge de la ville (40 000 €) et l'acompte versé. Cette facture sera accompagnée des justificatifs des travaux réalisés.

Dans cette perspective et, afin de préciser les engagements respectifs de chacun, il vous est proposé :

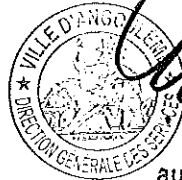
- de valider le versement de cette subvention à la société la SODES,
- d'autoriser M. le Maire à signer le bail ci joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour

21 mars 2016

Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



Pour le Maire,  
François ELIE  
Adjoint délégué  
aux Ressources Humaines  
Qualité du service public  
Evaluation des politiques publiques

